d'une dizaine d'individus, se sont promenés en criant à tête : « Vive Dron ! A bas la culotte » et portant un mannequin.

Cette tentative de manifestation a piteusement avorté.

A Halluin. — *Dans la matinée un chariot* sur lequel était placé un mannequin, a parcouru la ville pendant deux heures.

Les ouvriers étaient tous au travail, et cette manifestation n'a pas eu d'écho.

A Mouvaux. — Lundi vers 1 heure, des partisans de M. Dron parcouraient les rues de Mouvaux portant un mannequin grotesque. Le cortège s'arrêta devant la demeure de M. Vincent, maire, et ceux qui le composaient entonnèrent la *Marseillaise* et l'*Internationale*.

La question de l'octroi au Conseil municipal. — Le Conseil municipal a été réuni extraordinairement lundi soir, à propos de la question de l'octroi.

Nous reviendrons compte plus loin de cette séance.

Le tirage au sort. — Voici le tableau indiquant les jours et heures auxquels il sera précédé au tirage des jeunes gens pour la classe 1898 à Tourcoing.

Tourcoing Nord-Est, le 4 février, à 8 heures 1/2; Tourcoing-Nord, 4 février, à 10 heures 1/2; Tourcoing-Sud, 6 février, à 8 heures.

Un tamponnement, rue de Tournai. — Lundi matin, vers neuf heures et demie un accident, peu grave d'ailleurs, s'est produit rue de Tournai en face de l'Eglise Saint-Christophe.

Le tramway électrique venant de Roubaix a tamponné la voiture d'un marchand de lait.

La voiture stationnait, lorsqu'au moment où le car arrivait le cheval avança dans la direction de la voie. Le car frappa le brancard de gauche, qui fut brisé. La se *berneut les dégâts*.

Extradition d'une jeune fille inculpée d'assassinat et de vol. — Lundi après-midi, la gendarmerie de Tourcoing a conduit à la frontière belge et remis entre les mains des gendarmes de ce pays, une jeune fille, Mathilde De Clercq, âgée de 26 ans, arrêtée il y a quelques jours à Dunkerque, en vertu d'un mandat d'extradition.

Elle est réclamée par le parquet d'Anvers.

Mathilde De Clercq avait quitté la Belgique à la suite d'un assassinat et d'un vol de 30,000 francs, commis aux environs d'Anvers.

La police belge l'avait inutilement recherchée, lorsqu'il y a quelques jours elle fut arrêtée à Dunkerque.

Mouvaux-les-Francs. — *Un accident mortel.* — Dimanche après-midi, vers quatre heures, un pénible accident s'est produit rue Gambetta.

M. Jacques Brannelsen, 48 ans, contremaître, descendait l'escalier de sa chambre. Tout à coup, il perdit pied et tomba; la tête alla porter sur un degré.

Des voisins se portèrent immédiatement au secours de M. Brannelsen; ils le relevèrent et le couchèrent. Mais peu de temps après, le blessé expirait d'une fracture du crâne.

CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING

Séance extraordinaire du 26 décembre

Présidence de M. Hassebroeck, maire

Sont présents : MM. Hassebroeck, maire; Diéval, Sénéchal, Masure, Lecomte, adjoints; Bureau-Delaire, Destombes, Honoré Cazin, Deplouy, Dhalluin-Bury, Henri Lorthiois, Charles Lorthiois, Dumortier, Leplat, Flament, Lefebvre, Salembien, Levesque, Delvoye, Grau, Coeneteux, Ladesine, Masurel-Leclercq, Muller, Coppin, Cordier, Cierson et Dron.

A l'appel du nom de M. Barbarie, quelques cris malveillants : Oh ! oh ! Vendu ! partent du conseil et du public.

M. Henri Lorthiois, élu par acclamation, sera faire de la séance, donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion.

En lisant son procès-verbal, M. Henri Lorthiois appuie intentionnellement sur le nom de Masurel quand il s'agit de M. Masurel-Leclercq. Ce gros trait d'esprit (?) a le don d'exciter les rires des membres du Conseil.

LA QUESTION DE L'OCTROI

M. le Maire expose qu'une loi du 25 décembre suivant autorise les communes qui en feront la demande, de surseoir jusqu'au 31 décembre 1899, à l'application de la nouvelle loi sur le dégrèvement des boissons hygiéniques. Mais cette demande doit être produite avant le 28 décembre.

M. le Maire ajoute que la commission des finances qui a examiné la question, estime que le Conseil municipal ayant déjà, à propos du nouveau règlement de l'octroi, étudié et arrêté des taxes de remplacement, il n'y avait pas lieu de remettre le tout en discussion, et par conséquent de solliciter le sursis prévu par la loi du 25 décembre.

M. le Maire propose donc au conseil municipal de confirmer purement et simplement ses délibérations antérieures relatives au nouveau règlement de l'octroi et aux taxes de remplacement.

Cette proposition est adoptée sans discussion à l'unanimité des membres présents et la séance est levée.

TRIBUNAUX

Cour d'appel de Douai. — *Audience du lundi 26 décembre.* — **LES AFFAIRES DE « LA PAIX ».** — Il y a huit jours, les débats ont porté sur la question de compétence. Continués aujourd'hui, ils se sont étendus à la nomination d'un séquestre.

Mᵉ A. D'Houghe a soutenu d'abord que MM. Deerneune et consorts, demandeurs en première instance, étaient sans qualité pour solliciter cette nomination.

Elle est superflue, impossible dit-il ; car les intérêts de la collectivité sont actuellement gérés par un Conseil d'administration régulièrement nommé, il est valablement issu de l'assemblée générale du 4 septembre, parce que la commission de contrôle, contrairement à ce que décide le jugement du 7 octobre, avait le pouvoir de convoquer cette assemblée.

La nullité de l'Assemblée du 4 septembre n'a pas, du reste, été demandée en première instance. Le tribunal ne pouvait donc pas la prononcer. En la décrétant, il a statué *ultra petita*.

L'avocat des appelants termine en donnant lecture à la Cour d'un ordre du jour voté hier, 25 décembre. En voici approximativement les termes : « L'assemblée générale, comprenant plus de 1,500 coopérateurs, affirme une fois de plus sa confiance dans le conseil actuellement en fonctions et flétrit les agissements de quelques individus sans mandat qui tendent à faire tomber la société. »

Mᵉ Maillard répond que MM. Deerneune et consorts sont aux débats, non seulement comme sociétaires, mais encore comme membres d'un conseil d'administration irrégulièrement expulsé, et qu'ils ont dès lors, incontestablement qualité pour agir.

L'avocat des intimés ne conteste pas que le tribunal ait statué *ultra petita*, en prononçant la nullité de l'assemblée générale du 4 septembre. Cette nullité existe; elle sera ultérieurement invoquée, au besoin. Les premiers juges pouvaient en faire un des motifs de leur décision, mais non la décréter dans le dispositif de leur sentence puisque les conclusions ne la demandaient pas.

C'est la raison pour laquelle les intimés forment appel incident. Par cet appel, ils prient la Cour de substituer à la nullité non demandée de l'assemblée du 4 septembre, la nomination d'un séquestre qu'ils sollicitaient déjà en première instance et que le jugement du 7 octobre leur a refusée.

Le tribunal de Roubaix a basé le rejet d'un séquestre sur un double considérant : Les demandeurs ne justifient pas que les intérêts sociaux soient en péril. Le jugement antérieur du 21 septembre leur fournit, d'ailleurs, le moyen de les sauvegarder.

Mᵉ Maillard s'attache à réfuter ces deux considérations. Il indique les procédures employées pour arrêter l'exécution du premier jugement. Il montre quel est l'état de la querelle et conclut que les affaires si importantes de la société *La Paix* seront en péril, s'il n'est pris immédiatement des mesures.

Le séquestre sauvegardera l'avenir de la société. Il aura pour mission de prendre possession de l'actif social et de le gérer et administrer provisoirement. Il convoquera ensuite et présidera une assemblée générale dont l'ordre du jour comprendra le pourvoi définitif du Conseil d'administration. Il remettra alors ses pouvoirs aux mains des administrateurs qu'aura nommés cette assemblée.

L'affaire relative au séquestre est maintenant en délibéré, comme celle de compétence.

GRAND-THÉATRE (HIPPODROME)

Bur. 57 1/2 **Jeudi 29 décembre 1898** Rideau 8 h.

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

BOCCACE

Opéra-Comique en trois actes de F. de Suppé

JAVOTTE, Ballet en trois tableaux. Musique de Saint-Saëns

Grand orchestre sous la direction de M. Boyy.

Prix des places ordinaires. — La location est ouverte chez M. Jubé-Herlogh, rue de la Gare.

NORD

Un accident à Quesnoy-sur-Deûle. — Hier soir, à la gare de Quesnoy-sur-Deûle, Mlle Desmaret, âgée de 60 ans, en descendant du train, est tombée sur les voies et a eu les deux jambes tranchées. Son état est grave.

Un acte criminel sur la voie ferrée près de Douai. — Hier, vers six heures et demie du soir, un aiguilleur voulant faire fonctionner un levier dans la direction de Sin-le-Noble, s'aperçut qu'il ne rencontrait pas de résistance.

Il en informa le chef de gare qui envoya des ouvriers sur les lieux et fit les réparations nécessaires.

Relevé de son poste, vers sept heures, son remplaçant constata que le fil, cette fois, avait été coupé dans la direction de Douai.

De l'enquête ouverte, il résulte que les fils ont été limés puis brisés.

Les auteurs sont inconnus.

BELGIQUE

Le Congrès des démocrates-daensistes à Anvers. — La première séance a eu lieu dimanche, à trois heures.

A son entrée dans la salle, M. l'abbé Daens a été longuement acclamé.

La *représentation proportionnelle* a d'abord fait l'objet d'un rapport par M. Hector Lebon, avocat, qui engage tous les groupes du parti à en poursuivre l'application. Divers *desiderata* sont discutés immédiatement et adoptés par l'assemblée.

M. Pierre Daens intervenant dans cette discussion propose cette résolution :

« Les démocrates chrétiens sont tenus de demander la R. P. à la commune, même là où ils sont assez forts pour régner en maîtres ». Nous voulons la R. P. toujours et partout, parce qu'elle est juste, que nous soyons en majorité ou en minorité. » (Longs appl.)

M. l'abbé Daens clôt les discours en disant :

« Nous avons pris d'excellentes résolutions. A nous tous de travailler maintenant à leur réalisation, de présenter leur triomphe! »

Le président remercie les délégués.

« Nous voulons, ajoute-t-il, faire régner la paix dans la société par la justice dans tous les domaines ». (Longs applaudissements).

On chante :

Lere Priester Daens
En hij mag er wezen, etc.

La séance est levée à cinq heures et demie.

Au cours de la séance secrète, la question de l'affiliation au parti national démocratique chrétien a été réglée.

L'assemblée a ensuite institué le denier en faveur de l'abbé Daens, puis elle a terminé différentes affaires particulières concernant la direction intérieure du parti.

L'envoi d'un télégramme d'hommage et de respect à Léon XIII a été décidé par acclamations.

Pendant la séance, des télégrammes et des lettres d'adhésion et d'hommage à M. l'abbé Daens sont parvenus au bureau de Bruges, Boom, Bruxelles, etc.

Anvers. — *Le grand meeting proportionnaliste.* — Lundi, à onze heures, a eu lieu, dans la salle de l'Alhambra, le meeting organisé par les démocrates-daensistes en faveur de la Représentation proportionnelle.

Des milliers d'auditeurs étaient présents.

Le bureau était composé de MM. l'abbé Daens, Lebon, Lambrechts, P. Daens, Thys, Van Rooy.

M. l'abbé Daens montant à la tribune est salué par d'interminables acclamations.

L'orateur explique longuement le système de la représentation proportionnelle.

Elle seule, dit-il, peut donner à chaque parti une représentation équitable selon sa force réelle.

Parlant ensuite de la liberté de conscience, l'abbé Daens ajoute :

« Nous, démocrates chrétiens, ne voulons proscrire ni persécuter personne; nous respectons toutes les convictions sincères; nous laissons à Dieu seul le soin de juger les consciences; nous n'avons pas le droit de songer même à vouloir forcer qui que ce soit à aller à la messe ou à faire ses Pâques (Longs applaudissements).

La question du suffrage universel a fenu la grande partie de son discours.

Il a dit entre autre chose.

» Tous les grands intérêts sociaux devraient être représentés au Parlement, et alors seulement nous aurons de bonnes lois sociales. C'est parce que les dirigeants appartiennent à une seule classe aisée, que rien ou presque rien n'est fait pour les travailleurs. »

L'orateur en terminant a fait un pressant appel à l'union de tous les démocrates, les engageant à « marcher la main dans la main à l'assaut de la vieille citadelle des abus, des privilèges et des iniquités. »

Le discours de M. l'abbé Daens a été fort applaudi.

Après lui, M. Hector Lebon, avocat, a pris la parole pour recommander le *denier Daens*.

Le meeting s'est terminé à une heure.

Le congrès des mineurs. — On sait que dimanche a eu lieu, à Charleroi, le congrès national des mineurs en vue d'aviser au moyen de faire augmenter les salaires.

Le congrès n'était pas bien nombreux; il y avait en tout 70 délégués représentant 49 groupes. Le citoyen Alfred Defuisseaux présidait.

Tous les délégués, sauf celui du bassin de Bracquegnies, ont été d'accord pour repousser la grève.

Il y a eu égale unanimité pour préconiser l'organisation syndicale.

Dans son ordre du jour, le Congrès a décidé que dès ce jour les ouvriers des quatre bassins sont invités à préparer les ressources nécessaires pour soutenir la grève et se trouver prêts à entrer en campagne au premier signal.

Van Huffel contre le « Vooruit ». — Hier ont commencé, devant la cour d'appel de Gand, les plaidoiries en cause de Van Huffel contre le *Vooruit*. Van Huffel, ainsi que l'on s'en souvient, demande le dépôt au greffe du tribunal de commerce des livres de la coopérative, Mᵉ De Bruyne, pour le *Vooruit*, a plaidé que le dépôt des bilans antérieurs en 1894 est impossible, les livres étant brûlés lors de l'incendie.

L'affaire est remise au 29 décembre pour la réplique du conseil de M. Van Huffel.

N'ACHETEZ PAS DE COFFRES-FORTS sans voir les nouveaux modèles de *Fichet de Paris*. 13, rue Nationale, LILLE. 32420

SPÉCIALITÉ DE

Cartes de Visite

Imprimerie du Journal de Roubaix

74, GRANDE-RUE

Les commandes affluent !

Hâtez-vous !

LES BUVEURS DE PÉTROLE

Sommes-nous menacés d'un nouveau fléau ?

Pour conduire à l'alcoolisme, nous avions déjà mille boissons variées, depuis la fine champagne jusqu'à l'absinthe. L'Angleterre et l'Irlande ont même leurs buveurs d'éther. Voici maintenant qu'on nous annonce l'ère du *pétrolisme*.

Il ne s'agit pas de la substance bitumeuse comme moyen d'éclairage ni de son emploi comme vermissage ou antispasmodique, mais bien de sa consommation à petits et à grands verres. Voici ce que raconte la *Presse* :

La passion nouvelle est encore presque localisée dans quelques corporations à Paris. Elle s'étend surtout, paraît-il, dans un faubourg voisin de la Bastille, qui fit jadis de la substance, un usage autrement révolutionnaire. Les « pétroleurs » seraient devenus les « pétroliques ».

On nit un certain temps, même dans le public voisin à s'apercevoir de la déplorable habitude que certains ouvriers avaient prise. Ils n'étaient — et ne sont — d'ailleurs qu'une minorité infime.

Cependant, quelques patrons, qui devaient fournir du pétrole pour être employé dans l'industrie, remarquèrent la consommation abusive de ce produit. Ils établirent une étroite surveillance à la sortie des ateliers, et se rendirent compte que l'on ne « sortait » pas de liquide. Ils apprirent qu'on le buvait pour se donner du cœur à l'ouvrage.

Les « pétroliques » ne sont, pour le quart d'heure, très probablement, pas plus nombreux à Paris que les morphinomanes. Il n'en est pas moins nécessaire de publier un avertissement. Au surplus, l'huile inflammable causerait en hauteur, selon quelques-uns, des ravages beaucoup plus conséquents.

Certaines ménagères s'étonneraient de voir, presque chaque soir, le mari rentrer ivre à la maison, sans un instant de retard et sans un sou de moins en poche. Plusieurs chefs d'établissements, au courant du goût stupéfiant de leurs employés, additionneraient maintenant le pétrole d'esprit de bois, pour en empêcher la consommation.

Notre rôle doit se borner à donner des informations recueillies à bonne source. Puissent-elles être de quelque utilité aux intéressés et aux spécialistes. Nous avons dit ce que nous avions appris, et nous ne l'avons dit qu'après en avoir rigoureusement contrôlé l'exactitude.

L'ivresse que procure le pétrole est, paraît-il une ivresse morose. Toutefois, le « pétrolique » n'a pas aussi fréquemment que le buveur d'alcool des accès de rage brutale. Son sommeil est ordinairement calme, et, d'après divers médecins, sa santé n'en est point très gravement altérée tant qu'il n'en fait pas un grand abus.

D'autres savants, non des moindres, déclarent au contraire que la consommation du pétrole amène fatalement des perturbations dans l'organisme et crée les germes d'mortelles maladies.

SPORTS

Football-Association. — *Racing-Club Roubaisien.* — Les deux équipes du R. C. R. sont rentrées hier dans la nuit de Bruxelles.

Un manque de correspondance dans les trains a amené en retard les Roubaisiens à Bruxelles et le match de l'équipe II n'a pu avoir lieu.

Une séance d'entraînement s'est faite cependant avec l'équipe II du Racing-Club bruxellois. Aucun résultat n'a été obtenu et la partie s'est terminée à deux heures et demie pour commencer le match des équipes premières.

Belle partie, bien disputée malgré l'absence de bon nombre d'équipiers premiers qui ont dû être remplacés par des équipiers seconds.

Le jeu s'est porté dans les lignes bruxelloises au premier abord, mais ceux-ci plus habitués au terrain ont su déjouer les Roubaisiens.

Le terrain très dur par ce temps de gelée était dangereux. Nous reprocherons peut-être l'exiguïté du champ qui ne permettait pas de faire des passes. Le froid n'avait amené sur le vélodrome de Longchamps que peu de monde et les bravos du public belge nous semblaient manquer d'impartialité.

En somme une jolie séance, un jeu plein d'entrain qui nous montre bien que le R. C. R. sait se défendre même avec une équipe mixte.

La partie a été gagnée par le R. C. B. par 6 buts à 0.

Bonneveaux.

Roubaix. — Nous apprenons avec plaisir que notre jeune et pourtant bien vaillante société : l'« Amical Club Sportif Roubaisien », vient d'être autorisée à se constituer légalement par M. le Préfet du Nord.

Le titre suggessif que cette société a choisi fait bien deviner son but. Les courses à pied et à bicyclette, le football y sont déjà en vigueur et nous pourrons bientôt la voir se livrer au sport si sâine de la natation.

Nous ne pouvons que féliciter la commission organisatrice pour l'initiative qu'elle a montrée jusqu'ici pour arriver à lancer cette jeune phalange sportive dans la bonne voie.

Voici comment elle est formée : Président, J. Haert; secrétaire, J. Gérôme ? trésorier, J. Stévens ; capitaine; J. Honorez; lieutenant. E. Séguin ; commissaire, C. Jouniaux.

Formée de jeunes gens, tous aussi bien élevé, qu'amateurs acharnés des sports, cette société peut prévoir un avenir brillant.

Bonne chance et longue vie à cette société; voilà tous nos vœux.

CHOSES ET AUTRES

Durapiat. — qui avait son plan — s'est arrangé de façon à discuter sur « l'affaire » avec toutes les personnes de sa connaissance.

Il en est résulté une brouille générale.

Et maintenant le vieux grigou se frotte les mains : il n'a pas d'étrennes à donner !

***

Guibollart invité à déjeuner chez un ami, aperçoit sur la table un civet appétissant.

Alors, aimable, humant le fumet du plat :

— Vous me gâtez... Toujours des « chatteries ! »

ETAT-CIVIL. — **ROUBAIX.** — Déclarations de naissances du lundi 26 décembre. — Madeleine Catrice, rue Marceau, cour Herchinez, 2. — Georges Colle, rue des Charpentiers, cour Paulus, 2. — Lucien Boutinck, rue de la Linthe, cour Ladsous, 1. — Alphonse Ruffels, rue de Blanchemaille. — Charlotte Ribery, rue de Lorraine. — Noël Quivrin, rue Saint-Amand, 3. — Marie Rompinsky, rue Larochefoucauld, 1. — Emile Olivier, rue d'Arcole, 3. — Marcel Deconinck, rue Decrème, cour Bulteau. — Jeanne Tassart, rue Meyerbeer, 46. — Noémi Lefebvre, rue de Condé, 47. — Marie Desplerre, rue Malesherbes, 7. — Bernard Dupuich, rue de Lannoy, 354. — Achille Macq, rue de Blanchemaille. — Anita Deveughele, rue de Blanchemaille. — Gaston Dubrulle, rue Henri Martin, cour Lernout, 3.

Mariages. — Mathieu De Sesweef, 24 ans, cordonnier, boulevard de Beaurepaire, 220, et Rosalie Quique, 22 ans, ménagère, boulevard de Beaurepaire. — Emile Leconte, 25 ans, agent de police, rue St-Jean, 9, et Céline Toutlemonde, 25 ans, soigneuse, rue de Lens, 49. — Louis Bourgois, 30 ans, apprêteur, rue du Général Chanzy, 33, et Eugénie Provoyeur, 27 ans, couturière, rue du Moulin, 22. — Jules Schepers, 21 ans, apprêteur, rue des Anges, cour Dupont, 12, et Marie Dedory, 19 ans, soigneuse, rue de l'Alouette, cour Parvenque, 10. — Fernand Dejardin, 24 ans, garçon boulanger, rue de la Redoute, 47, et Angélina Charlotte, 24 ans, blanchisseuse, rue de la Redoute.

Adolphe Vandenhaute, 30 ans, apprêteur, rue de Mouvaux, cour Dubeaurepaire, 5, et Paulmyre Deruyck, 33 ans, journalière. — Hubert Detourmy, 25 ans, tisserand, rue Decrème, et Zulma Lefebvre, 24 ans, bandrocheuse, rue Decrème, cour de la Balance, 8. — François Cautenman, 23 ans, chargeur, rue de Lille, cour Motte, 18, et Trinette Dené, 24 ans, lobineuse, rue d'Isly, impasse du Nord, 1. — Julien Lefebvre, 67 ans, apprêteur, rue de Bouvines, 59, et Marie Petit, 54 ans, ménagère, rue de Bouvines, 25. — Jules Breignez, 22 ans, mécanicien, à Wattrelos, et Sophie Rocq, 32 ans, tailleuse, rue de la Lys, 16.

Déclarations de décès. — Maria Desutter, 3 mois, rue Cugnot, 57. — Samuel Salembier, 10 mois, rue Franklin. — Catherine Glorieux, 8 ans, rue de Cohem. — Clémentine Bouriet, 3 mois, rue de l'Alma, cour Lefebvre, 17. — Aurélie Accard, 65 ans, rue de Blanchemaille. — Armand Savin, 2 mois, rue de Courtrai, 4. — Hélène Verkindère, 36 ans, rue de Blanchemaille. — Emile Delfête, rue de la Vigne, 66. — Amélie Debouvez, rue Basse-Masure, 105.

TOURCOING. — Déclarations de naissances du 25 et 26 décembre. — Charles Delcour, rue Saint-Roch. — Louis Leperre, rue du Pont-Rompu. — Germaine Fontaine, rue de la Cité. — Rose Vanreuneman, rue du Casino. — Hélène Boutry, rue de Rome. — Jeanne Ferant, rue des Girondins. — Eveline Metz, rue du Blanc-Seau.

Déclarations de décès. — Juliette Morel, 56 ans, sans profession, rue des Girondins. — Amélie Holvoet, 64 ans, rue Lamartine.

Théâtre de Roubaix. Situé rues Archimède et Richard Lenoir. Direction de M. Louis Cottrasse. — Bureau à 7 h. 1/2. Rideau à 8 heures. — Jeudi 29 décembre. — Spectacle extraordinaire : *La Mascotte*, opéra-Comique en 3 actes, par MM. Chivot et Duru ; musique de M. Ed. Audran. — Le spectacle sera commencé par : *L'Etincelle*, comédie en 1 acte de M. Pailleron.

AVIS

Maison Veuve **J. ROBBEZIN**, négociant en **matériaux de construction**, Quai de Saint-Omer à **Dunkerque**, ouvrira à partir du 1er Janvier, rue de Roubaix, à **Malo-les-Bains**, une succursale pour la vente de Matériaux de Construction : **Chaux, Ciment, Briques. Tuiles, Carreaux en tous genres, Tuyaux en grés, etc.** 44394—45730

Maison spéciale de Tapis

EN TOUS GENRES

AMEUBLEMENTS

P. Rousseau Fils

51, rue du Château, TOURCOING

Entreprise de battage, conservation et pose de tapis 45187—12187

GOFFIN & GABEREL

48, rue de l'Epeule, ROUBAIX

ENTREPRISE GÉNÉRALE

de Bâtiments

MAÇONNERIE, DALLAGES, CITERNAGES

Pierres, Marbres, Plafonnage

Un journal illustré pour la famille

LE

GLOBE ILLUSTRÉ

3 mois d'essai : 3 fr. — 10 Fr. PAR AN

Paraît en 16 pages tous les **Dimanches**

Peut être lu par tout le monde

Publie les actualités du monde entier

Donne chaque année 2 nos en couleur

Mots et jeux d'esprit

Problèmes de jeux de dames, etc., etc.

INDUSTRIE et COMMERCE

REVUE DES MARCHES

MARCHÉS D'ORIGINE

Buenos-Ayres, 25 décembre.

Agio sur l'or, 113 30.

LES COLIS POSTAUX DE FRANCE EN ESPAGNE

L'Administration Espagnole vient de susciter un nouvel embarras au commerce en décidant que les facilités accordées par le paragraphe F de la disposition 12 de l'Arancel, ne seraient plus applicables qu'aux colis postaux contenant des échantillons ou des quantités infimes de marchandises.

Quant à ceux qui auront une valeur commerciale et pourront être considérés comme une expé-

MARCHES A TERME

Cours du 27 Décembre

TERME	LAINES PEIGNÉES — ROUBAIX-TOURCOING — Type unique — COURANT — Cote préced.	COURANT — Cote du jour	ANCIEN — Cote préced.	ANCIEN — Cote du jour	ANVERS — Peignés Buenos-Ayres ALLEMAND B. — Cote préced.	Cote du jour	LEIPZIG — TYPE Buenos-Ayres d'Anvers — Cote préced.	Cote du jour	LAINES BRUTES — ANVERS — Suint de La Plata TYPE C. — Cote préced.	Cote du jour	Le Hâvre — BUENOS-AYRES Prima bonne courante — Cote préced.	Cote du jour
Janvier	4.875	4.875	....	....	4.625	4.625	3.725	3.725	1.42	1.42	1.42	Voir les cours à la dernière heure.
Février	4.825	4.825	....	....	4.625	4.625	3.725	3.725	1.41	1.41	1.425	
Mars	4.725	4.725	4.75	4.75	4.625	4.625	3.70	3.70	1.41	1.41	1.42	
Avril	4.725	4.725	4.75	4.75	4.625	4.60	3.675	3.675	1.40	1.40	1.405	
Mai	4.725	4.725	4.725	4.75	4.60	4.60	3.65	3.65	1.40	1.40	1.405	
Juin	4.70	4.70	4.725	4.75	4.60	4.60	3.625	3.625	1.40	1.40	1.405	
Juillet	4.70	4.70	4.725	4.75	4.60	4.575	....	....	1.40	1.40	1.405	
Août	4.70	4.70	....	....	4.575	4.575	....	....	1.40	1.40	1.405	
Septembre	4.675	4.70	....	....	4.575	4.55	....	....	1.40	1.40	1.405	
Octobre	4.675	4.70	....	....	4.55	4.55	....	....	1.40	1.40	1.405	
Novembre	4.65	4.70	....	....	4.55	4.55	....	....	....	....	1.405	
Décembre	....	....	....	....	4.625	....	3.75	3.75	1.42	1.42	1.405	

— Affaires traitées le 27 décembre —

COURANT

.....	sur	Décembre	à ....
.....	»	»	....
15.000	»	Janvier	4.875
.....	»	»	....
10.000	»	Février	4.825
.....	»	»	....
.....	»	Mars	....
.....	»	»	....
.....	»	Avril	....
.....	»	»	....
5.000	»	Mai	4.725
.....	»	»	....
10.000	»	Juin	4.70
10.000	»	»	4.725
5.000	»	Juillet	4.70
.....	»	»	....
.....	»	Août	....
.....	»	»	....
5.000	»	Septembre	4.70
5.000	»	Octobre	4.70
5.000	»	Novembre	4.70
70.000			

ANCIEN

.....	sur	Décembre	à ....
.....	»	Janvier	....
.....	»	Février	....
.....	»	Mars	....
.....	»	Avril	....
.....	»	»	....
.....	»	Mai	....
.....	»	Juin	....
5.000	»	Juillet	4.75
.....	»	»	....
.....	»	Août	....
.....	»	Septembre	....
.....	»	Octobre	....
.....	»	Novembre	....
.....	»	»	....
.....	»	»	....
.....	»	»	....
.....	»	»	....
.....	»	»	....
5.000			

ANVERS

Tendance : soutenue

	KILOS
Décembre	.
Janvier	20.000
Février	10.000
Mars	15.000
Avril	10.000
Mai	10.000
Juin	.
Juillet	10.000
Août	.
Septembre	15.000
Octobre	30.000
Novembre	.
TOTAL	120.000

LEIPZIG

Tendance : soutenue

Total.... 10.000 k.

Tendance : SOUTENUE. — Total de la journée : **75,000** kilos.

de sanglots.

— Oui ! dit Mᵉ Bresson, et la justice est là. Robert-Bey est tombé victime d'un guet-apens. Il a été assassiné. Préparez-vous, mon amie, à recevoir la visite du juge d'instruction. Il aura sans doute quelques questions à vous adresser.

A ce moment, un coup discret se fit entendre à la porte.

Le notaire alla ouvrir.

C'était précisément le juge d'instruction, assisté de son greffier.

— Excusez-moi, madame, dit le magistrat, de troubler votre douleur; mais il importe, pour la sûreté et la rapidité de mes informations, de recueillir de votre bouche certains renseignements préalables qui devront aider à la justice pour découvrir les criminels. Vous êtes madame Robert-Bey, n'est-ce pas ?

Constance s'inclina en guise de réponse.

— Et monsieur, ajouta le juge d'instruction en désignant Paul, est votre fils ?

— Oui, dit celui-ci, Paul Robert, élève à l'Ecole centrale.

— Qui vous a prévenu de la mort de votre père ?

— Moi ! fit Mᵉ Bresson, qui en avait été avisé cette nuit par un télégramme du commissaire de police de Choisy-le-Roi.

— Très bien. Et mademoiselle ? interrogea-t-il en se tournant vers Charlotte.

— Ma sœur, monsieur, répondit Paul.

Le juge d'instruction salua.

Puis il commença une série de questions.

A quelle heure Robert-Bey avait-il quitté le château, la veille? Qu'allait-il faire à Paris ? Etait-il porteur d'espèces ou de valeurs? Lui connaissait-on des ennemis? En compagnie de qui avait-il quitté la gare de Choisy à son retour de Paris?

Constance et Mᵉ Bresson répondirent à ces différentes questions.

Quand on lui dit que Robert-Bey était revenu en voiture avec deux domestiques, le cocher Dominique et le valet de pied Justin, il fronça les sourcils.

Déjà mis au courant des principaux incidents du crime par le commissaire de police, la disparition du cocher, laissé pour mort dans le bois, éveillait en lui mille soupçons.

— Quelle est votre opinion sur ces deux hommes, madame ? demanda-t-il à Constance.

— La meilleure, dit-elle; le soupçon ne peut les atteindre. L'un, le cocher, était à notre service depuis plusieurs années; il nous a suivi de Tunis en France. L'autre, Justin, est un serviteur honnête et dévoué, très attaché à son maître, qui faisait de lui le plus grand cas.

— Bon! Je ne prolongerai pas plus longtemps cet entretien, sachant combien il doit vous être pénible en un pareil moment, déclara le juge d'instruction ; nous y reviendrons plus tard, s'il y a lieu. Je vais continuer ailleurs mon enquête. Tous mes respects, madame et toutes mes condoléances.

Le magistrat revint dans la salle mortuaire.

Justin était toujours là, et avait déclaré formellement ne vouloir quitter le corps de Robert-Bey qu'à sa dernière demeure.

— Approchez! lui dit le juge d'instruction, et répondez aux questions que je vais vous adresser. Vous avez été le seul témoin du crime, et votre déposition a une importance considérable. Rappelez donc vos souvenirs, et n'oubliez aucun des incidents du retour de Robert-Bey.

— J'essayerai, monsieur.

— Vous aviez très attaché, m'a-t-on dit, à votre maître, et votre douleur en est une preuve.

— Il était si bon et me traitait avec tant de bienveillance!..

— C'est pourquoi vous devez avoir à cœur d'éclairer la justice et d'aider à la découverte des criminels.

— C'est plus qu'un devoir pour moi, c'est une dette d'affection et de reconnaissance.

— Bien!

Alors l'interrogatoire commença.

Il porta sur tous les incidents qui avaient précédé l'arrivée du train dans lequel se trouvait Robert-Bey à la gare de Choisy-le-Roi, et le départ de la voiture ramenant celui ci au château; et comme Justin n'avait aucun intérêt à les travestir, il entra dans les détails que nous connaissons, et il le fit avec une entière franchise.

— Vous n'avez rencontré personne sur la route ? demanda le juge.

— Personne, depuis la sortie du bourg.

— Quel chemin a suivi la voiture?

— La route jusqu'au bois; arrivée là, elle a pris le sentier à travers la futaie.

— N'était-ce pas le chemin que l'on prenait habituellement?

On comprend la gravité de la question, et de quelle importance était pour l'instruction la réponse du domestique.

Que le landau eût suivi une autre voie, et le crime n'avait pas lieu.

Justin répondit avec beaucoup de calme :

— Les jours de soleil et par les soirées chaudes, et aussi lorsque monsieur était pressé de rentrer au château, on prenait par le bois; par les temps couverts, on suivait la grande route.

L'attention du magistrat redoublait.

— Et qui a eu l'idée de passer par le bois? demanda-t-il.

— Moi, monsieur, fit Justin sans aucune hésitation.

— Dans quel but?

— Je savais madame inquiète à cause de l'ouragan et j'ai proposé au cocher de prendre par le plus court.

Cette version n'avait rien que de vraisemblable.

— Et le cocher s'est rendu à votre désir?

— Tout de suite, oui, monsieur.

Cette déclaration, faite avec une grande franchise et sans aucune réticence, lavait Dominique de tout soupçon de complicité avec les assassins ; mais, en même temps, elle rendait inexplicable sa disparition. Une seule hypothèse semblait la justifier. C'est que Dominique, blessé seulement et évanoui, avait recouvré ses sens, et, s'essayant à fuir le lieu du crime, était tombé en route, mort cette fois ou évanoui de nouveau. Une battue à travers bois ne pouvait manquer de le faire découvrir.

Justin, en faisant cet aveu, donnait la mesure de son astuce et de son habilité

Il s'était dit :

— Si Dominique n'est pas mort, on le retrouvera et on l'interrogera; il ne manquera pas de dire que c'est moi qui lui ai proposé de passer par le bois, et si je déclare le contraire au juge d'instruction, immédiatement le soupçon vient m'atteindre.

C'est pourquoi il n'avait pas hésité à avouer son initiative, en lui donnant, il est vrai, un prétexte plausible.

Le magistrat était songeur.

Tout à coup il fit appeler le commissaire de police.

— Avez-vous pensé à faire battre le bois ? lui demanda-t-il.

— Oui, monsieur le juge d'instruction. La brigade de gendarmerie vient d'arriver, et elle se livre aux recherches.

— Très bien ! De notre côté, nous allons nous rendre sur le lieu du crime, pour y continuer notre enquête. Vous y achèverez votre déposition, Justin. La, elle sera plus précise et plus saisissable pour nous. Le sentier est gardé, monsieur le commissaire !

— Oui, monsieur le juge d'instruction, j'y ai envoyé, dès ce matin, deux de mes agents.

— Faites prévenir les frères Simon, qui ont aidé à transporter la victime, qu'ils aient à se rendre dans le sentier.